

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Mars 1880.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier au quai d'Orsay en conseil de cabinet.

En ce moment, la majorité du conseil penche vers cette opinion qu'il serait plus pratique et plus prompt de coordonner en une seule loi les lois existantes et de proposer ce projet unique aux Chambres.

En somme, il est possible qu'il n'arrive devant la Chambre, fin avril, qu'avec un dossier de statistiques, résultat des enquêtes préfectorales, et un projet de loi qui est condamné d'avance par le Sénat.

Plusieurs des sénateurs du centre gauche qui ont formé l'appoint de la majorité pour le vote contre l'article 7 ont fait une démarche auprès de M. de Freycinet.

Il serait question d'une interpellation au Sénat, dès la rentrée, fin avril.

Dans l'importante conférence qui a eu lieu au ministère de l'intérieur vendredi soir, entre le ministre de l'instruction publique, le ministre de l'intérieur et les divers pré-

sidents de section du conseil d'Etat, dont la délibération a été le point de départ de la discussion de samedi matin au conseil des ministres, on sait que la politique de répression et d'attaque contre les congrégations non autorisées a trouvé d'ardents défenseurs, malgré le secret qui a entouré cette conférence.

On nous signale même aujourd'hui le président de la section du contentieux, M. Laferrière, qui, dans son court passage à la direction des cultes, n'a pas oublié ses haïnes de journaliste radical contre les Jésuites, comme étant un des présidents du conseil qui se sont le plus violemment prononcés en faveur d'une prompt décision du gouvernement dans le sens que réclame la majorité de la Chambre.

M. Laferrière aurait, nous assure-t-on, traité la question au point de vue juridique. Pour lui, les lois existantes contre les congrégations non autorisées ne sont jamais tombées en désuétude, et leur application ne semble pas le préoccuper.

Le prince Orloff a quitté Paris samedi soir, peut-être pour ne plus y revenir.

Ce n'est pas sans tristesse que nous voyons s'éloigner l'ambassadeur de Russie, qui avait conquis tant de sympathies dans la société parisienne, et dont la présence nous rappelait la généreuse intervention de l'empereur Alexandre en 1875 lorsque la France était menacée par l'Allemagne.

Nous ne voulons pas rechercher aujourd'hui quelles conséquences politiques pourra avoir le mécontentement de la Russie, ni quel changement peut se produire dans la situation respective des puissances européennes. Nous ferons remarquer seulement que la dernière visite reçue par le prince Orloff, quelques heures avant son départ, a été celle du prince Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne.

Les représentants des puissances étrangères auprès du gouvernement de la Répu-

blique abandonnent leur poste les uns après les autres : le général Cialdini n'est pas remplacé, le prince Orloff ne le sera pas de longtemps. On dit aujourd'hui que le gouvernement espagnol est décidé à rappeler son ambassadeur si le garde des sceaux, M. Cazot, refuse de poursuivre le Voltaire pour offense envers le roi d'Espagne.

Le journal la Justice a reçu d'Hartmann la lettre suivante :

A Monsieur le directeur politique du journal la Justice, à Paris.

Monsieur,

Un journal de Londres, le Central News, contient un article reproduit par d'autres journaux et commentant des soi-disant récits sur l'affaire de Moscou.

Ni à Londres, ni à Paris, je n'ai jamais raconté à qui que ce soit cette affaire, et les faits exposés dans cet article sont complètement controuvés.

Je suppose que la rédaction du Central News a été trompée par quelqu'un qui aura pris mon nom.

Permettez-moi d'espérer, monsieur, que vous ne refuserez pas de donner à cette lettre une place dans votre estimable journal. J'espère, aussi, que d'autres journaux qui ont reproduit l'article du Central News, et ce journal lui-même, reproduiront ma rectification.

Pour que vous ne puissiez douter de l'identité de celui qui vous écrit, je prie mon ami M. P. Lavroff, que vous connaissez personnellement, de vous transmettre cette lettre.

Agréer, monsieur, l'assurance de ma haute estime.

L. HARTMANN.

Londres, 19 mars 1880.

Nous reproduisons cette lettre sans lui reconnaître grande importance ; car le nihiliste Hartmann a compris sans doute, au bruit qui se faisait, qu'il avait trop parlé, et il essaie de revenir sur ses déclarations.

On remarquera d'ailleurs qu'il ne nie pas du tout être l'auteur du crime de Moscou ; il se borne à déclarer controuvé le récit du Central News.

Mais, d'un autre côté, si cette lettre ne dispense pas le héros nihiliste, elle répond victorieusement d'abord au gouvernement français, ensuite aux journaux républicains

qui ont soutenu que l'identité d'Hartmann n'était pas établie.

Non-seulement Hartmann affirme son nom par sa signature, mais il dit encore : « Pour que vous ne puissiez douter de l'identité de celui qui vous écrit, je prie mon ami M. P. Lavroff, que vous connaissez personnellement, de vous transmettre cette lettre ».

Cette fois, la République française ne pourra plus, comme ces jours-ci encore, équivoquer sur le nom de l'accusé et dire qu'on n'est pas fixé à cet égard.

On est fixé aujourd'hui aussi bien sur l'identité de l'assassin que sur les étranges procédés du gouvernement français.

M. de Freycinet voudrait éviter de prendre contre les congrégations des mesures générales, ce qui arriverait si les congrégations, se prétendant solidaires les unes des autres, déclaraient vouloir subir le même sort. Aussi les négociations entamées par le gouvernement avec le nonce du Pape ont-elles pour but d'obtenir la conciliante intervention de Léon XIII, qui seul peut empêcher la question, si grave déjà, de prendre un caractère aigu.

Nous trouvons dans le Gaulois le texte de la circulaire confidentielle de M. Andrieux et relative aux congrégations religieuses.

Cette circulaire vise la loi de finances du 29 décembre 1876, et les instructions données par un des prédécesseurs de M. Andrieux, concernant les tableaux à dresser des associations religieuses autorisées ou non autorisées, charitables et enseignantes, et par catégorie de congrégations d'hommes et de congrégations de femmes.

Elle ajoute :

Je vous renvoie ci-joints les états dressés à cette époque, et je vous prie de vouloir bien apporter le plus grand soin à les compléter et à les rectifier, en réparant les erreurs et les omissions, et en indiquant les nouvelles fondations qui auraient pu être faites sous votre commissariat.

Votre nouveau travail devra répondre, en outre,

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

IX

Ce personnage n'était autre que M. Laroche. En le voyant entrer dans son cabinet, Jacques Hervey crut à une aggravation dans l'état de l'enfant, et il éprouva la plus douloureuse de toutes les angoisses : s'il s'était trompé, s'il avait trompé un père de famille ! C'était bien autrement grave à ses yeux que l'animosité de Malicorne !

— Comment se trouve votre fille, monsieur ? lui demanda-t-il vivement.

— Très-bien, docteur. Si bien qu'à son réveil elle a demandé à manger et à se lever. Aussi n'est-ce point elle qui motive ma visite, mais bien vous.

— Moi ?

— Vous-même, monsieur. Je vous ai dit, ce matin, que j'espérais pouvoir m'acquitter un jour envers vous de la guérison miraculeuse de mon enfant ; je ne croyais pas l'occasion si proche. Je veux commencer dès aujourd'hui.

— Expliquez-vous, monsieur.

— Dans toute autre occasion, j'entrerais dans de longs détails qui vous expliqueraient ma démarche, — nous y reviendrons un jour ; — en ce moment, les instants sont précieux, et il faut aller droit au fait. Jean Malicorne est mon ennemi, je sais qu'il est aussi le vôtre. Il m'a fait, pendant dix ans, une guerre abominable ; j'étais fort et n'avais besoin de personne, il n'a pu m'abattre. Dans l'intérêt de son fils, il a dû entamer contre vous une guerre d'une autre nature, plus dangereuse encore, parce que vous avez besoin de tout le monde. Vous y succomberiez comme ont succombé trois ou quatre de vos confrères qui avaient eu l'idée de venir s'établir ici. J'ai résolu qu'il en serait autrement. J'espère que votre grand mérite et mon concours seront suffisants pour cela. Ce n'est point, monsieur, ma protection que je viens vous offrir ; vous ne me croyez pas, j'espère, capable d'une pareille impertinence : un homme comme vous n'a pas besoin d'être protégé. C'est l'union d'un savant, que l'on persécute, et d'un homme qui se croit assez puissant pour opposer un contre-poids à cette persécution que je vous propose. L'acceptez-vous ?

— Ah ! monsieur, s'écria Jacques Hervey, très-ému de cette marque de sympathie, vous avez une manière d'acquitter vos dettes qui doit vous faire bien des amis.

— Et des ennemis aussi, dit M. Laroche en souriant ; mais de ceux-ci je ne me préoccupe guère, ne les craignant pas. Vous acceptez, c'est convenu ; mais cette ligue serait puérile si, dès ce moment, elle ne se traduisait par des faits. J'occupe environ cinquante ouvriers qui habitent le bourg. Voulez-vous être leur médecin, et, à titre de rémunération de vos soins, accepter de moi la somme annuelle de deux mille francs, et cela sans compter la clientèle de ma maison ?

Le docteur Hervey serra la main de M. Laroche. — Vous n'avez jamais douté de ma réponse ! lui dit-il.

— Oh ! tenez pour certain que, dans ce marché, c'est encore moi qui suis votre obligé.

— Voilà qui me paraît difficile à prouver.

— Et cependant je vais le faire. Je paye mes ouvriers au mois ; comme ce sont de bons travailleurs et des pères de famille, je les paye même en cas de maladie, ce qui arrive souvent à cause des accidents. Évitez, par vos soins, à chacun d'eux, un chômage de dix jours par an, et, au lieu de faire un sacrifice, je réaliserai un gain. Êtes-vous convaincu, monsieur le docteur ?

— Je suis un mauvais calculateur, monsieur Laroche ; mais je sais une chose, c'est que la haine de Malicorne m'a procuré le plus grand bien qu'un homme puisse envier sur terre : de grandes et sincères amitiés, la vôtre et celle de M. Fromentin.

— Le notaire de Vermanton ?

— Oui.

— Je le tiens en haute estime, et tous les honnêtes gens professent à son égard la même opinion que moi. Maintenant, docteur, que nous sommes d'accord, parlons ; vos fonctions vont commencer tout de suite ; il me manque cinq ouvriers aujourd'hui, je crains qu'ils ne soient atteints du choléra.

— C'est par là qu'il fallait débiter ! s'écria le médecin, conduisez-moi bien vite chez eux.

Les deux nouveaux amis sortirent.

— Nous allons probablement rencontrer quelques résistances, dit M. Laroche, mais ne soufflez mot et laissez-moi agir ; il n'est pas un de mes hommes que je ne connaisse sur le bout du doigt.

— Dans la première maison où ils entrèrent, le père était mort, la femme agonisait ; l'aïeule, une femme de soixante-douze ans, immobile et froide, comme la statue de la Douleur, cachait dans ses bras la tête d'un enfant de cinq à six ans ; des yeux de la vieille femme coulaient des larmes qui semblaient se congeler sur ses joues ridées.

— Il est trop tard, dit Jacques Hervey après avoir jeté un coup d'œil sur ce triste tableau.

M. Laroche s'adressa à l'aïeule :

— Bonne mère, lui dit-il, prenez courage, je n'abandonnerai ni vous ni votre petit-fils.

— Emmenez-le, répondit la vieille ; quant à moi, c'est fini, je ne survivrai pas à mes enfants.

autant que faire se pourra (dans la colonne observations), aux trois questions suivantes :

« Quelles congrégations ont leur général ou leur supérieur à l'étranger ? »

« Quelles congrégations, avec l'approbation de Rome, ne relèvent plus de l'autorité épiscopale ? »

« Quelles congrégations restent soumises à l'évêque ? »

Je vous transmets deux tableaux en blanc sur lesquels vous consignerez votre travail de révision, en vous conformant, d'ailleurs, aux recommandations de la circulaire précitée.

Vous voudrez bien procéder en cette affaire avec la plus grande mesure, en évitant de vous mettre directement en rapport avec les supérieurs et les membres des dites associations.

Vous aurez soin, enfin, de me transmettre votre travail dans le délai de vingt jours.

Recevez, etc.

Le député, préfet de police,
ANDRIEU.

Ainsi, le gouvernement ne connaît même pas les victimes avec lesquelles on devra « éviter de se mettre directement en rapport » et qu'il veut frapper par soumission plus ou moins complète aux clameurs révolutionnaires et avec plus ou moins de « mesure ». Vit-on jamais situation plus étrange que celle de ce ministère promettant d'appliquer des lois sur la valeur desquelles il est obligé de demander, après coup, des consultations, et s'engageant à combattre le « péril clérical », sans connaître même les « ennemis », et dès lors sans avoir pu apprécier les griefs dont les chargent leurs calomniateurs ?

Pour sa dernière séance de fin de session, les députés se sont trouvés en petit nombre dans la salle. Pressés d'en finir, ils faisaient défilier les projets de loi d'intérêt local, les demandes de crédit, celles d'interpellation, les articles de tarif, etc., etc., avec une rapidité qui tient du vertige ; bavardant et n'écoulant pas les orateurs ; acceptant ou repoussant, volant par mains levées au hasard de l'inspiration et déposant indifféremment dans l'urne bulletin blanc ou bulletin bleu, suivant que le bleu ou le blanc se présentait tout d'abord sous leurs doigts.

Déjà, vendredi, les affaires allaient vite ; ils ont notamment autorisé les départements à emprunter pour compléter leur réseau de chemins.

A ce propos, un incident est soulevé, qui ne manque pas d'intérêt.

L'Etat autorise des établissements privés de crédit à contracter des emprunts en émettant des obligations à lots. Si solide que soit une compagnie financière, si solvable que soit le Crédit foncier, une commune, un département, le sont au moins autant que lui. Alors pourquoi traiter les communes et les départements moins avantageusement que cet établissement privé ?

M. Magnin élude la question qui lui est ainsi nettement posée. M. Rubillard vient au secours du ministre des finances et insiste sur ce point, que l'on ne saurait, dans la discussion d'un projet de loi d'intérêt local, aborder la théorie des obligations à lots, en ce qui concerne les départements et les communes.

Nous avons le regret de n'être de l'avis ni de M. Rubillard, ni de M. Magnin, ni même de la Chambre, qui a passé outre aux

observations de MM. Haëntjens et Janvier de la Motte.

Il y a des questions que personne n'a intérêt à éluder et des réformes qu'il vaut mieux donner tout de suite, quelles qu'elles puissent être, plutôt que de les ajourner. Enfin, passons !

On annonce la candidature, à Lyon, de M. Ranc, pour le siège laissé vacant de M. M. Edouard Millaud, élu sénateur du Rhône.

Il se fait en ce moment un important travail sur le scrutin de liste qui, comme on sait, serait substitué au scrutin d'arrondissement, à partir des prochaines élections générales. Mais ce qu'il y a de particulier dans cette affaire, c'est que le travail dont nous parlons se fait dans l'un de nos ministères sur les données même fournies par M. Gambetta, depuis plus de quinze jours.

M. Gambetta s'est octroyé, aux frais du budget, une luxueuse salle de bain ornée de marbres précieux ; M. Jules Grévy a fait aux contribuables l'insigne honneur de se faire construire, à leurs dépens, un superbe jardin d'hiver ; quant à Son Exc. M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Berne, il a réclamé, et il vient d'obtenir de la Chambre un... hôtel !

Un hôtel ! Pourquoi pas un palais ? Mais non ; M. Challemel-Lacour, homme modeste, daigne se contenter d'un hôtel. Les représentants des puissances monarchiques sont, il est vrai, démocratiquement logés en garni ou dans des maisons particulières, mais M. Challemel veut avoir son « chez soi » ; petite fantaisie très-innocente qui nous coûtera trois cent mille francs.

Trois cent mille francs pour loger M. Challemel ! Ce n'est pas assez.

Il paraît, d'ailleurs, que l'hôtel en question est absolument indispensable au prestige et à l'autorité de M. Challemel ; c'est là, du moins, ce que nous a assuré M. Spuller, rapporteur de la commission du budget. Or, la Chambre pouvait-elle refuser trois cent mille francs de prestige et d'autorité à notre ambassadeur ?

« Ce qui fait la force en diplomatie, a dit très-spirituellement M. de Perrochel, ce n'est pas le logement qu'on habite, c'est la politique qu'on représente. » Sans doute, mais lorsque la politique qu'on représente est dénuée de toute autorité, de tout prestige, il faut bien se rejeter sur le logement. Chacun cherche sa force où il croit pouvoir la trouver.

Traité à faire : De l'influence du logement sur l'autorité et le prestige des ambassadeurs de la République française.

Chronique militaire.

La loi sur l'Etat-Major qui vient d'être votée à la vapeur ne paraît pas satisfaire beaucoup l'armée. On sait que le maréchal Canrobert s'est prononcé contre cette loi, fabriquée à la hâte par quelques douzaines

de médecins ou d'avocats enchantés de détruire en quelques heures l'œuvre d'un grand homme de guerre, le maréchal de Gouvion Saint-Cyr. On pouvait peut-être modifier ; on a préféré détruire.

Les militaires estiment que verser les officiers d'état-major dans les corps de troupes, c'est retarder sensiblement l'avancement de beaucoup d'officiers. Ainsi, par exemple, on reste très-longtemps capitaine dans l'état-major ; on arrive très-tard chef d'escadrons, pour passer plus rapidement dans le grade supérieur. Or, les chefs d'escadrons d'état-major concourront pour le grade supérieur avec les officiers des autres armes, ce qui retardera l'avancement.

Les officiers de troupes auront à souffrir dans leur avancement par le fait du versement de quatre cents officiers d'état-major qui prendront des places d'ancienneté et pourront concourir avec eux pour les tours de choix. On remplace le corps d'état-major par des officiers diplômés, sortant de l'école de guerre, et par contre on prend certains officiers d'état-major actuels. Mais c'est un vide qu'on fait dans les régiments ; cependant, en temps de guerre, on a besoin pour le service d'état-major de plus d'officiers qu'en temps de paix. Est-il bien prudent d'extraire des régiments les meilleurs éléments ?

On annonce qu'un très-grand nombre d'officiers de l'état-major actuel ont décidé de donner leur démission en masse.

Nous lisons dans l'Avenir militaire :

« Dans l'armée, on a été frappé de l'omission volontaire ou involontaire de l'Ecole de sous-officiers, dans le projet ministériel sur l'avancement.

» L'article 5 est ainsi conçu :

« Nul ne peut être sous-lieutenant s'il n'a servi activement au moins deux ans comme sous-officier, ou s'il n'a été pendant deux ans élève de l'Ecole spéciale militaire ou de l'Ecole polytechnique, et s'il n'a satisfait aux examens de sortie des dites Ecoles. »

» Ainsi, rien de l'obligation antérieurement imposée aux sous-officiers d'infanterie de passer par la défunte Ecole d'Avord ; pas un mot des sujets qui pourraient sortir de Saumur ni de ceux formés dans les Ecoles d'artillerie et du génie.

» Renoncera-t-on à perfectionner l'instruction et l'éducation des sous-officiers dans les Ecoles militaires ? »

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous signale encore une erreur dans le rapport présenté au Conseil municipal par la commission chargée d'étudier la proposition de M. Stears.

Le rapporteur dit qu'à Angers chaque lanterne revient par an à 48 fr. 60, à Rochefort à 57 fr. 60, tandis qu'à Saumur ce prix s'élève à 84 fr. 40. Mais il eût été bon

vivre ?

— Oui ! dit énergiquement le malade.

— Eh bien, ferme la porte à Prosper Malicorne, et je répons de tout ! Tu m'as compris, n'est-ce pas, et tu sais ce que vaut ma parole ?

— Oui !

Madame Renaud leva les bras au ciel, son appréhension était grande.

— Ah ! mon Dieu ! dit-elle.

— Tenez-vous donc tranquille, ma brave madame Renaud, et n'ayez crainte. Malicorne ne dévore que ceux qui ne savent pas se défendre. Avec ceci, — il montra les fameuses pilules, — je vous répons que nous sommes maîtres de lui.

— Je reviendrai ce soir, dit Jacques Hervey au malade. Ne vous tourmentez pas, suivez mes prescriptions, et dans trois jours vous travaillerez.

— Bien vrai ?

— Je vous l'affirme.

La même scène ou à peu près eut lieu chez les trois autres malades.

L'énergique volonté de M. Laroche, l'autorité qu'imposait la tranquille sérénité du médecin et son assurance obtinrent partout le même résultat.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

d'ajouter que ces chiffres de 48 fr. 60 pour Angers, de 57 fr. 60 pour Rochefort, sont les prix résultant du nouveau traité. Quel était le prix, dans ces deux localités, avec leur ancien traité ?

A Saumur, le prix de 84 fr. 40 est celui du traité en vigueur, et on n'a pas fait ressortir que, d'après les offres de M. Stears, chaque lanterne reviendra à 62 fr. 34, diminution assez sensible et qui mérite qu'on la prenne en considération.

LA QUESTION DU RACHAT DES CHEMINS DE FER.

On sait que la commission chargée d'examiner la question du rachat partiel du chemin de fer d'Orléans s'est prononcée contre cette idée, et que, contrairement aux conclusions du gouvernement, elle a été d'avis d'admettre le rachat total.

Nous apprenons qu'un groupe de députés ont demandé au ministre des finances une entrevue dans le but de connaître son opinion sur une proposition qu'ils voudraient déposer, proposition tendant au rachat de toutes les lignes.

Le ministre des finances recevra ces députés après la séparation des Chambres ; et, si nos renseignements sont exacts, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le ministre les engagera à renoncer à leur proposition qui ne pourrait qu'augmenter les difficultés avec lesquelles le gouvernement se trouve aux prises en posant une question contre laquelle l'opinion publique semble se prononcer de plus en plus.

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Six des bourses créées par l'Etat à l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, seront vacantes à la rentrée prochaine.

Un-Concours pour l'obtention de ces bourses sera ouvert le 19 juillet 1880 : à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, rue Amélot, 402.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DES THEATRES D'ANGERS.

Nous lisons dans le Patriote :

« C'est dimanche que M. Boulanger a été officiellement nommé Directeur du Théâtre d'Angers. Nous lui souhaitons la bienvenue la plus cordiale, et nous sommes persuadés qu'il apportera dans sa nouvelle direction tous les soins, tous les desirs de bien faire, tous les scrupules qui distinguaient cet excellent artiste, lorsqu'il remplissait un rôle sur notre scène.

» L'Association artistique n'en continuera pas moins, nous simons à le croire, la série de ses remarquables concerts.

» M. Boulanger, le nouveau Directeur, est, nous l'affirmons, disposé à entrer tout le premier dans les voies les plus larges de concessions désirables et possibles. Il est en effet très-facile que ces deux forces, — les intérêts et les droits de chacun étant sauvegardés, — vivent à côté l'une de l'autre en bonne intelligence, jamais rivales, mais toujours émules, et, pour la plus grande gloire de l'art, se prêtant au besoin un mutual concours.

» Notre plus vif désir est qu'un accord se fasse. Il n'est pas impossible et nous l'appelons de tous nos vœux. Nous sommes, en outre, persuadés que M. Boulanger, loin de mettre des entraves, est plus que personne désireux de voir aboutir à bonne fin cette parfaite entente. »

Espérons qu'aucune clause du cahier des charges ne s'oppose à la continuation des représentations hebdomadaires à Saumur. M. Boulanger, l'excellent trial tant applaudi sur notre scène, serait certain de retrouver chez nous, comme directeur, toutes les sympathies qu'il y a conquises depuis longtemps comme artiste.

LE DIMANCHE DES RAMBAUX.

Tours. — Avant-hier, malgré un vent assez froid et une poussière aveuglante, nous dans l'Indépendant, de nombreux visiteurs se sont rendus au cimetière portant des buis et des fleurs bénies sur les tombes. Les tramways avaient doublé leurs voitures, ce pieux témoignage du culte du souvenir est partout de tradition. A Tours, malgré l'in-

— Dans une heure je repasserai ici.
Les deux hommes sortirent.
— Auriez-vous pu les sauver ? demanda M. Laroche à Jacques Hervey.
— Il y a deux heures, oui !
Ils entrèrent dans une seconde maison.
Là, un homme d'une force athlétique luttait contre la maladie. Semblable à ces chênes centenaires que l'ouragan frappe sans les abattre, il se roidissait contre le terrible fléau et ne voulait pas mourir.
— Tiens bon, mon vieux Renaud, dit M. Laroche, voici monsieur, un habile médecin, qui vient à ton aide.
Le malade se cramponnait au lit.
— Un médecin ! s'écria la femme.
— Allez, docteur, dit M. Laroche.
Jacques Hervey agissait déjà.
— Bon Jésus ! que dira M. Malicorne ? ajouta madame Renaud tout éplorée.
— Vous me l'enverrez, madame Renaud, dit M. Laroche.
— C'est que...
— Eh bien ?
— Nous lui devons au moins cinquante francs.
— Je les paierai pour vous.
— Il nous mettra à la porte de cette maison qui lui appartient.
— Je vous logerai.

La femme se lut, mais sa crainte ne semblait pas apaisée.
— C'est Prosper Malicorne qui soignait votre mari ? demanda M. Laroche.
— Oui, monsieur.
— Et sa dernière visite date de quand ?
— Il y a une heure.
— Il n'a rien ordonné ?
— Si, vraiment. Ceci.
Elle montra des pilules qui étaient dans une soucoupe sur la cheminée.
M. Laroche les prit et les passa à Jacques Hervey.
— Voyez donc ce que c'est, lui dit-il.
Le docteur Hervey, tout en soignant le malade, mit une de ces pilules sous sa dent.
— De la mie de pain et du saindoux.
— Pas possible !
— Goûtez vous-même.
— Ah ! l'abominable idiot ! Et c'est un pareil cuisinier qui prétend vous évincer de Château-Bernard ? Non ! non ! mille fois non ! Cela ne sera pas !
Il s'adressa au malade, qui était un peu plus calme :
— Écoute-moi, Renaud, lui dit-il ; ce matin, à sept heures, ma fille était mourante ; comme toi elle avait été atteinte du choléra ; M. Hervey l'a soignée et en ce moment tout danger a disparu ; elle est sauvée. Il en sera ainsi de toi. Veux-tu

— Oui ! dit énergiquement le malade.
— Eh bien, ferme la porte à Prosper Malicorne, et je répons de tout ! Tu m'as compris, n'est-ce pas, et tu sais ce que vaut ma parole ?
— Oui !
Madame Renaud leva les bras au ciel, son appréhension était grande.
— Ah ! mon Dieu ! dit-elle.
— Tenez-vous donc tranquille, ma brave madame Renaud, et n'ayez crainte. Malicorne ne dévore que ceux qui ne savent pas se défendre. Avec ceci, — il montra les fameuses pilules, — je vous répons que nous sommes maîtres de lui.
— Je reviendrai ce soir, dit Jacques Hervey au malade. Ne vous tourmentez pas, suivez mes prescriptions, et dans trois jours vous travaillerez.
— Bien vrai ?
— Je vous l'affirme.
La même scène ou à peu près eut lieu chez les trois autres malades.
L'énergique volonté de M. Laroche, l'autorité qu'imposait la tranquille sérénité du médecin et son assurance obtinrent partout le même résultat.
(A suivre.)
ARMAND LAPOINTE.

tempé et la longueur du chemin, la foule est de plus en plus fidèle à ces pratiques de dévotions.

Angers. — Le dimanche des Rameaux, dit l'Union de l'Ouest, au lieu de branches de romarin, qui sont en usage à Angers pour les rameaux bénits, on a dû recourir, cette année, aux branches de buis. L'hiver de 1879 a détruit les romarins.

POITIERS.

Répondant à une adresse de quelques étudiants de Paris, trois jeunes gens, mineurs, de Poitiers, avaient cru bon de provoquer une réunion de la jeunesse des Facultés pour s'associer à la ridicule manifestation de la rue d'Arras.

La municipalité, entrant avec empressement dans leurs vues, leur ouvrit la salle de l'Hôtel-de-Ville; ce fut ainsi par l'initiative des républicains que la jeunesse poitevine put affirmer hautement ses opinions religieuses et conservatrices.

Voici le procès-verbal de cette séance :

« Aujourd'hui, à deux heures, les étudiants des Facultés de droit, sciences, lettres, ainsi que ceux des écoles de médecine et de pharmacie de Poitiers, convoqués sur l'initiative de M. Morin, étudiant en droit, François, étudiant en médecine, et Meunier, étudiant en pharmacie, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

« Les étudiants sont au nombre de 168.

« M. Morin expose le but de la réunion qu'il a provoquée; il propose que les Facultés de Poitiers, à l'exemple de celles de Paris, fassent parvenir à M. le ministre de l'instruction publique une adresse de félicitation pour la vigueur avec laquelle il a su défendre les droits de l'Université devant les Chambres, et manifeste en même temps leur espoir que le gouvernement n'hésitera pas à appliquer rigoureusement les lois existantes contre les congrégations non autorisées.

« M. Morin fait observer que la question doit se poser sur un terrain absolument politique, abstraction faite de toute considération religieuse.

« M. de Gouttepagnon, avocat, étudiant en droit, dépose alors une proposition ainsi conçue : « L'Assemblée, blâmant énergiquement les promoteurs de cette réunion » d'avoir soulevé des questions irritantes et » inopportunes, se déclare dissoute. »

« M. Morin prend la parole pour demander que la rédaction de la proposition soit modifiée et qu'on en retranche l'expression de blâme.

« La question préalable, mise aux voix dans les termes mêmes où elle avait été conçue par M. de Gouttepagnon, est adoptée par 93 voix contre 69 et 4 bulletin blanc sur 163 votants. »

Une autre lettre nous apprend qu'à Poitiers on considère comme les promoteurs de la réunion qui a tourné à la confusion des ennemis de l'Eglise et de la liberté, MM. Chéguet, recteur, et Ducroc, doyen de la Faculté de droit; c'est, sans doute, forts de leur autorisation tacite que les maîtres répétiteurs des lycées de Poitiers, Angoulême et Niort, s'étaient rendus à la réunion, où ils ont vu avec peine une majorité importante appeler les étudiants catholiques au bureau.

On se demande qui a payé les frais de déplacement de MM. les maîtres répétiteurs. Est-ce le ministre de l'instruction publique? Est-ce la ligue d'enseignement aussi franc-maçonnique que laïque, dans le mauvais sens de ce dernier mot?

SAINTE-NAZAIRE.

Le lundi de Pâques, 29 mars 1880, à 1 heure de l'après-midi, aura lieu à Saint-Nazaire une GRANDE CAVALCADE historique, fantaisiste et mythologique, au bénéfice des pauvres.

7 chars, — 250 personnes costumées, — 100 chevaux.

Ordre du cortège. — Trompettes; Cavaliers arabes; Char de la Marine; Groupe de marins; Gardes-français; Char de Bacchus; Guerriers romains; Fantôme de chasse; Char de l'Espoir de la Marine marchande; Groupe d'annimaux; Les 4 Mousquetaires; Char de l'Agriculture; Peloton en armes; Don Quichotte et son fidèle écuyer; Char de Gargantua; Voitures d'amateurs costumés; Char de la Musique; Anne de Bretagne et François II; Beuyers, pages et valets; Hérauts d'armes; Char de la ville de Saint-Nazaire; Sapeurs-pompiers.

A 8 heures: illuminations, feux de bengale, grande retraite aux flambeaux, défilé de tous les personnages.

Variétés.

LES RAMEAUX A PARIS ET A ROME.

Dans la primitive Eglise, le dimanche des Rameaux porta différents noms. On l'appela souvent le dimanche d'indulgence, à cause de la réconciliation solennelle des pénitents publics et le baptême des catéchumènes qui avaient lieu ce jour-là; mais actuellement il n'en a conservé que deux, qui sont le dimanche des Rameaux et celui de Pâques fleuries, à cause des fleurs dont on faisait autrefois des bouquets qu'on portait sur de hautes tiges à la procession et que l'Eglise avait bénites avec les rameaux d'arbres.

Pascha floridum, d'où les Espagnols ont donné le nom de Floride à cette grande contrée de l'Amérique, parce qu'ils l'avaient découverte le jour de Pâques fleuries, l'an 1513.

Dans certaines villes on ne se contente pas, pour la solennité des Rameaux, de quelques brins de buis, d'une tige de romarin ou d'une branche de laurier détachée du tronc; à Paris, cependant, ces simples rameaux rapportent environ six cent mille francs chaque année.

A Rome surtout, la fabrication des palmes faites avec art devient pendant une semaine un commerce important; car, s'il y a des rameaux depuis 10 centimes, pour que chacun puisse avoir le sien, il y a aussi des palmes qui se vendent jusqu'à 20 francs et même plus. A Saint-Pierre de Rome, les palmes du clergé sont conservées jusqu'au carême suivant; on les brûle alors et leur résidu sert à la cérémonie des Cendres présidée solennellement par le Saint-Père, à la chapelle Sixtine.

Une seule famille a le droit, dans la Ville éternelle, de fabriquer ces rameaux, si nombreux pendant la semaine sainte, et voici à quel événement elle doit ce privilège :

Lorsque Sixte V fit élever par l'architecte Fontana l'obélisque de porphyre rouge sans hiéroglyphe et d'un seul morceau (c'est le plus grand travail de cette pierre qu'on connaisse), dont le fils de Sésostris avait orné en Egypte le temple du Soleil, et qui, enlevé d'Héliopolis par Caligula, était venu ensuite embellir les jardins de Néron, lorsque le Pape, dis-je, fit élever ce magnifique obélisque de la place Saint-Pierre, défense formelle, sous peine de mort, fut faite au peuple de prononcer un seul mot. On craignait que ses exclamations n'eussent troublé les ingénieurs ou empêché leurs ordres d'arriver jusqu'aux ouvriers.

Tout-à-coup, au moment décisif, quand le monument est presque dressé, les cordes se relâchent, elles mollissent et menacent en s'allongeant de laisser retomber cette aiguille haute de 24 mètres et du poids de 500,000 kilogrammes qui va se briser sur le pavé et broyer de ses éclats des centaines de personnes.

Tous les yeux sont fixes et les poitrines haletantes, l'anxiété est à son comble... Soudain, au milieu du silence général, une voix puissante s'écrie : « Aqua, aqua alte fumi. De l'eau, de l'eau aux cordes. » Cette idée, émise par un jeune marin, est un trait de lumière; les cordes sont inondées, elles se raffermissent, elles se resserrant, le travail peut être continué, et quelques minutes après l'obélisque triomphant vient s'asseoir sur ses quatre lions d'airain au milieu de cette place superbe ou tant de siècles doivent le contempler.

Ce jeune marin de San Remo, près Gènes, s'appelait Guillelmo Bresca; le Pape le fit appeler et lui demanda quelle récompense il désirait pour l'immense service qu'il venait de rendre. Bresca n'en voulut pas d'autres que celle de pouvoir fabriquer seul, à Rome, les palmes des Rameaux. Depuis cette époque, lui et ses descendants ont toujours joui de ce monopole.

Rameaux verdoyants où le palmier et l'olivier se mêlent à tant d'autres feuillages, soyez vénérés. Que chaque fidèle vous emporte dans sa chambre et vous place au fond de son lit, près du bûcher que vos fleurs délicates parfument d'une odeur toute suave et céleste!

Cher petit rameau que je tiens entre mes mains, ta vue fait naître dans mon cœur les plus douces pensées; viens, rameau béni, faire alliance de protection avec la goutte d'eau sainte qui, soir et matin, descend sur nos fronts pour purifier nos âmes... Toujours tu as porté bonheur, et en ce moment même tu me rappelles cette branche d'olivier que la colombe rapporta autrefois vers l'arche, en signe de paix. Tu me fais souvenir encore de ces palmiers superbes qui ombrageaient Jérusalem et demeurèrent sacrés; car, selon la remarque d'un Père de l'Eglise, le palmier s'éleva pendant plusieurs siècles sur les ruines de la cité déicide, et, par un

trait de la Providence, échappa seul aux ravages des Romains.

Rameaux précieux, tes branches embaumées sont un appel à nos âmes qui doivent aussi fleurir pour la vertu et s'épanouir en bonnes œuvres. Oui, ta fraîche verdure parle du ciel; elle symbolise à nos regards l'espérance des chrétiens appelés à conquérir la vie éternelle.

Il est rapporté, dans une touchante et pieuse légende, que les rameaux des prédestinés reverdissent dans leur tombe. Puisse celui de notre dernière demeure ne jamais se flétrir !..

N. DONDEL DU FAUCRIG.

CONSEILS ET RECETTES.

Préservation des pois semés. — Voulez-vous préserver vos petits pois contre les ravages que leur causent les rongeurs? Employez le procédé que conseille M. Mariette, jardinier au château des Charmilles (Seine-et-Oise).

Dans des rayons peu profonds, où il a semé des pois dits de Sainte-Catherine, son procédé consiste à recouvrir les graines avec de la cendre de charbon de terre passée au crible. Ainsi que l'indique M. Mariette, tout le monde peut essayer ce préservatif, et il ajoute que, à part la conservation de ses pois, cette cendre facilite la germination des graines d'une manière assez parfaite, ce qui n'a pas toujours lieu lorsque les graines sont recouvertes avec de la terre; il arrive assez fréquemment qu'une terre compacte contribue pendant l'hiver à faire pourrir les graines des petits pois.

M. Carrière, dans la Revue horticole, fait observer qu'à défaut de cendre de houille, on pourrait probablement employer celle du bois, seule ou mélangée avec la suie, et que, tout en préservant les plantes, ces cendres donnent aux pois une nourriture qui leur est très-convenable.

Faits divers.

Une piqure d'araignée. — Le Memorial de Saint-Etienne raconte que, lundi matin, un accident heureusement fort rare est arrivé dans la rue de la Bourse. En ouvrant un magasin, un jeune homme a été piqué au bras gauche, sans s'en apercevoir, par une araignée venimeuse. Une enflure considérable s'est aussitôt déclarée du poignet à l'épaule et n'a été arrêtée que par une prompte cautérisation opérée à une pharmacie voisine. Méfiez-vous de la timide araignée et n'oubliez pas la première partie du proverbe populaire: araignée du matin, chagrin; araignée du soir, espoir.

Le cas de piqure que nous venons de signaler a eu malheureusement, dans d'autres circonstances, des effets mortels.

On écrit de Montbrison, au Memorial de la Loire, que la fièvre typhoïde sévit dans cette ville avec une certaine violence. L'École normale avait déjà été licenciée il y a un mois, après plusieurs décès occasionnés par cette épidémie.

On a renvoyé samedi, pour le même motif, les élèves du petit séminaire dans leur famille. La garnison a dû, lundi, évacuer la caserne, et va s'installer provisoirement dans la montagne.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 21 mars.

La Bourse se montre beaucoup moins réservée depuis quelques jours. Nous allons probablement voir les affaires se ranimer sérieusement. Ce qui entretient encore quelques hésitations, c'est la situation un peu embarrassée des places étrangères. Le 3 0/0 se tient fermement sur le cours de 82.57. La Banque de France vient d'employer, dit-on, une partie de ses réserves à l'achat de 600,000 francs de rentes 3 0/0 consolidées.

Nous laissons la rente amortissable à 85. La rente 5 0/0 est ferme à 117.65. Sur le principe de la conversion, tout le monde est d'accord, mais sur l'époque où cette opération doit être tentée et le mode à adopter pour concilier, dans une mesure équitable, les intérêts des rentiers avec ceux du Trésor, les opinions diffèrent nécessairement.

La rente italienne se négocie à 82.75. Elle suit assez régulièrement le mouvement de nos propres rentes.

Les obligations égyptiennes font preuve d'une très-grande fermeté. On négocie à 290 celles de la Dette unifiée, à 434 celles de la Dette privilégiée.

Les fonds russes ont retrouvé une certaine stabilité. Nous laissons le 5 0/0 1877 à 90.50. On continue à regarder comme prochaine l'émission d'un emprunt nouveau.

Sur le marché des fonds autrichiens, l'activité s'est considérablement ralentie. La rente or 4 0/0 reste à 76. Le Hongrois 6 0/0 reste à 256. Turc sans affaires à 10.60.

L'action de la Banque de France varie peu; elle

se tient sur les cours de 3,220. Le dernier bilan de la Banque accuse une nouvelle augmentation de 23 millions à l'encaisse.

L'action du Crédit foncier est l'objet de bonnes demandes sur les cours de 1,128.75. Le développement considérable des opérations de cette Société nous autorise à prévoir de brillants résultats pour l'exercice en cours.

Les obligations communales en cours d'émission sont l'objet de demandes ininterrompues. On sait que la Société ne les délivre que contre le versement de la totalité du prix d'émission. Ce mode d'opérer évite aux souscripteurs des déplacements de fonds inutiles. Chaque souscripteur obtient immédiatement le nombre de titres qu'il demande, et n'a plus à se déranger pour procéder à des versements complémentaires, à des échanges de titres, les titres qu'il reçoit étant définitifs. Le premier tirage des nouvelles Communales aura lieu le 5 avril prochain. Il comprendra 53 lots dont un de 100,000 fr., un de 25,000 fr., 6 de 5,000 fr. et 43 de 1,000 fr.

Le Crédit lyonnais cote 940; Société générale, 538.75; Banque de Paris, 965; Comptoir d'Escompte, 880.

La Banque hypothécaire est faible à 630.

Les cours des actions de nos grandes Compagnies n'ont subi que des modifications sans importance. Le Lyon a fixé son dividende à 55 fr. Le conseil d'administration de la C^{ie} d'Orléans a décidé, de son côté, qu'il proposerait un dividende de 56 fr. Le trafic de nos grandes voies ferrées, durant la semaine écoulée, a encore donnée d'excellents résultats et présente une augmentation de 3,000,000 de fr. par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

Transatlantiques, 595. Parmi les Sociétés d'assurances, autant la défaveur augmente sur la Foncière, autant le Phénix, le Soleil et la Société générale d'assurances sont recherchés. Les actions de cette dernière surtout sont l'objet de nombreuses demandes, grâce à leur prime de 75 fr. et aux garanties très-sérieuses qu'offre son conseil d'administration, qui veut étendre le cercle de ses opérations déjà si fécondes.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 mars 1880.

Versements de 68 déposants (9 nouveaux), 13,314 fr. » c. Remboursements, 17,129 fr. 38 c.

Marché de Saumur du 20 mars.

Table with 4 columns: Grain type, Price, Quality, and other details. Includes items like Blé de semence, Blé nour, Froment, etc.

COURS DES VINS.

Table with 4 columns: Wine name, Price, Quality, and other details. Includes Coteaux de Saumur, Ordinaire, Saint-Léger, etc.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

M^{me} BERTHE, la somnambule du Journal du Magnétisme (fondé par le baron du Potet, 22^e année; 6 fr. par an; le n^o 25 cent.). Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, co-

